

Journal des droits de la personne d'Helsinki

Youri Lytvyn, Oleg Berdnyk, Petr et Vasyk Sichko, et Grigory Goldshtein.

Les persécutions que ces personnes ont subies en raison de leurs gestes courageux ont été amplement démontrées, et leurs sacrifices imposent aux démocraties occidentales l'obligation de réaliser l'entreprise amorcée par les surveillants d'Helsinki, et de veiller à ce que leurs sacrifices n'aient pas été inutiles en utilisant tous les moyens possibles pour faire en sorte que les pays du bloc de l'Est respectent les engagements qu'ils ont pris à l'Acte final.

● (1240)

Encore une fois, l'importance de ce document a été démontrée par le fait que ces personnes n'ont pas hésité à subir la persécution, l'arrestation et l'emprisonnement pour faire valoir les principes des accords d'Helsinki.

On ne saurait bien sûr parler de l'importance de l'Acte final sans examiner les raisons qui l'ont rendu nécessaire. Dans le temps dont je dispose, je n'ai pu qu'effleurer le domaine attristant des violations des droits de l'homme qui se produisent derrière le rideau de fer: en Ukraine, en Pologne, en Lituanie, en Lettonie, en Estonie, en Roumanie, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, non plus que les atrocités pures commises en Afghanistan sous l'occupation soviétique.

Je ne saurais décrire les persécutions et les répressions subies par l'Église catholique ukrainienne. Cette Église compte quelque quatre millions de fidèles en Ukraine, pourtant elle a été proscrite. L'Église orthodoxe ukrainienne a également subi les mêmes répressions et a été forcée de se joindre à l'Église orthodoxe russe qui est sous le contrôle de l'état. Mais il est impossible de donner des détails sur cette persécution dans le temps qui m'est imparti.

Voici quelques cas précis de violation des droits de l'homme: Vera Lipinskaya et Anatoly Ponomaryov, qui ont eu l'audace d'adresser des plaintes aux autorités; Teovils Kuma, qui a distribué des tracts religieux et Anatoly Lupynos, qui a lu ses poèmes à une réunion publique tenue en l'honneur d'un poète national ukrainien. Toutes ces actions ont été qualifiées de dangereuses pour la société et ont été des motifs suffisants pour envoyer ces personnes au Goulag ou les faire interner dans des hôpitaux psychiatriques.

Il y a le cas d'Alexei Nikitin, un mineur de la ville de Donetsk, en Ukraine, un vaillant travailleur aimé de ses collègues. Nikitin a transmis les plaintes de ses collègues à la direction de son syndicat et au directeur de la mine. Ces plaintes ont été rejetées, et Nikitin a fini par être interné dans un hôpital psychiatrique de l'endroit, bien qu'il n'ait présenté aucun symptôme de maladie mentale. Plus tard, une explosion s'est produite dans la mine et plusieurs mineurs ont été tués. Lorsque Nikitin a été relâché, en désespoir de cause il a parlé à des journalistes américains des problèmes des mineurs soviétiques, et quelques jours après, Nikitin était à nouveau interné dans un hôpital psychiatrique puis envoyé dans un hôpital psychiatrique spécial près de la frontière sino-afghanistane. Il y est toujours.

A ce stade, il importe de constater combien l'Union soviétique a recours aux internements dans les hôpitaux psychiatriques comme instrument politique commode. Ils permettent aux autorités soviétiques de substituer le verdict d'un procès au diagnostic de psychiatres et éviter ainsi un procès. Cela

permet au gouvernement de faire interner les dissidents pour une période de temps indéfinie et de prétendre que les citoyens soviétiques qui se déclarent mécontents du système ne sont que des malades mentaux.

Ce serait pardonnable si ceux d'entre nous qui ne sont pas au courant du système soviétique supposaient que lorsque les dissidents sont internés dans des hôpitaux psychiatriques, ils sont simplement enfermés indéfiniment. Cependant, la vérité est beaucoup plus horrible. Un grand nombre de dissidents sont pour ainsi dire torturés dans ces hôpitaux. On leur administre souvent des chocs insuliniques et le médicament Sulfazin, qui cause de grandes douleurs et une fièvre si violente qu'il faut jusqu'à trois jours au patient pour se remettre de l'injection. Si un psychiatre envisage de protester contre de tels abus, l'exemple du docteur Anatole Koryagin de Karkow l'en dissuade immédiatement. Koryagin était un conseiller auprès d'un comité constitué il y a quelques années de cela pour lutter contre les abus psychiatriques. Il a ainsi pu examiner Alexei Nikitin dont j'ai cité le cas tout à l'heure, et a publié ses constatations dans un journal médical britannique, ce qui lui a valu d'être arrêté par la suite, et d'être condamné à la détention dans un camp de travail. Il a ensuite été transféré à la prison de Christopol où il est toujours interné.

Voilà la lutte que nous avons entreprise et les accords d'Helsinki nous fournissent une tribune aux conférences du CSCE, pour attirer l'attention mondiale et exercer des pressions internationales sur les personnes responsables des ces actes de persécution et de répression. Les groupes de surveillance des accords d'Helsinki, par le biais de leurs rapports, fournissent à l'Occident, des munitions sous la forme de preuves concrètes et étayées des violations des droits de l'homme. Les démocraties occidentales ne devront jamais les trahir en négligeant de se servir de ces renseignements acquis péniblement, pour exercer des pressions sur les gouvernements délinquants, et cela à la moindre occasion et avec tous les moyens dont nous disposons, dans le but de les amener à respecter les engagements pris en vertu de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En tant que société libre et démocratique, nous avons le devoir de nous porter à la défense de ceux qui ne peuvent se faire entendre derrière le mur de silence imposé par le rideau de fer. L'importance de ces accords a été clairement démontrée, tant par l'histoire du mouvement des droits de l'homme que par le fait qu'ils ont agi comme catalyseurs des peuples opprimés.

L'étape suivante consistera à consolider les conférences du CSCE par tous les moyens à notre disposition en vue d'accroître les pressions en faveur de la réforme dans ces pays délinquants qui ont négligé de respecter leurs engagements. En désignant le 1^{er} août «*Journal des droits de la personne d'Helsinki*», nous signalons on ne peut plus clairement la détermination du Canada de faire respecter ces accords et les principes qui y sont consacrés. Cela fera savoir aux pays réputés pour leur non-respect des droits de la personne que le Canada continuera d'exiger l'observation des dispositions de l'Acte final. Enfin, cette initiative contribuera à sensibiliser davantage le public à l'existence de l'Accord et aux questions des droits humains, tant au pays qu'à l'étranger.